

Adduction d'eau au Château de Villers-Cotterêts ou la Laie des Pots

Si on demandait à un Cotterézien de moins de 20 ans de dire ce qu'est la « laie des Pots », il est vraisemblable qu'il ne saurait dire que l'on désigne sous cette appellation bizarre l'ensemble des ouvrages d'adduction d'eau au château de Villers-Cotterêts. Nous donnerons plus loin l'origine de cette appellation.

Villers-Cotterêts est un pays sans eau. La population était alimentée par des puits en nombre restreint, 5 ou 6 nous a dit Monsieur Toupet dans sa conférence sur les Fontaines de Villers-Cotterêts. Ces puits donnaient une eau peu abondante, souvent rationnée, de qualité très médiocre.

L'eau manquait souvent et la pénurie prenait figure de catastrophe si elle se produisait lors du séjour des Rois ou Princes de France toujours accompagnés par une suite nombreuse. Aussi quand Philippe d'Alsace, comte de Flandres fit agrandir le château il s'inquiéta de son alimentation en eau. A défaut de sources, inexistantes, il fit procéder à des drainages en forêt pour recueillir les eaux de ruissellement qui, à cause de la nature du sous-sol, se concentrent en certains points qu'à l'époque on appelait « bouillons ».

Deux de ces bouillons furent exploités : le bouillon de la Cote de Faict de Retz (vers le Regard St Hubert) et le bouillon de Retz, au-dessus d'Eméville.

D'après les notes de M. Roch, notre historien local, l'ordre d'exécution des travaux d'adduction d'eau fut donné en 1180 ou 1182 par la comtesse Elisabeth, épouse de Philippe d'Alsace. Ils furent achevés par la comtesse Éléonore, sœur d'Elisabeth.

Quelle était l'importance des travaux exécutés ? nous n'avons trouvé aucun renseignement à ce sujet ; ils ne représentaient vraisemblablement qu'une partie du réseau tel qu'il existe encore à ce jour. Toutefois, toujours d'après Roch, il est fait mention de l'existence des conduites dans un fragment de comptes du Maître Enquêteur de la Forêt de Retz, en date de 1398. En voici le texte :

« ...de menus exploits de la partye de la Fourest vers le Faict ou cy est une chapelle d'hermitte donnée d'ancienneté à monsieur Saint Hubert avec le pot a regard y tenant ou a l'iaue y conduit par la comtesse Elianor qui va du dict ou chastel ».

D'après ce document, l'origine de l'adduction d'eau au château remonterait bien aux environs de 1180. L'ouvrage primitif a été remanié, complété, restauré pendant les siècles suivants et jusqu'en 1732. Un procès-verbal d'arpentage de cette époque reproduit l'ensemble des conduites telles qu'elles existent encore à ce jour. L'entretien a été assuré jusqu'en 1935.

L'eau captée était amenée au château par gravité, le tracé des conduites suit donc les courbes de niveau, la longueur est sensiblement augmentée, le tracé est le suivant :

Partant du château à contre courant deux conduites parallèles traversent la grande pelouse où elles alimentaient le bassin, suivent ensuite le côté droit de l'allée Royale, passent à la Porte Blanche pour atteindre le grand regard des Centimes ou de Choisy, après avoir traversé l'allée Royale. A cet endroit, les conduites se séparent. La moins importante, celle de droite, va au regard St-Hubert où elle reçoit les eaux de trois drainages établis le long de la route du Faîte. L'autre conduite passe près de l'étang de Malva, sur la gauche traverse la route de Compiègne où elle se divise à nouveau en deux tronçons : l'un revient vers la route du Faîte, se termine par un grand aqueduc de plus de 300 mètres de long rejoignant presque les conduites de St-Hubert, l'autre passe près de la pierre Clouise et par un tracé fort sinueux va se terminer au bouillon de Retz à la hauteur du village d'Eméville. Deux galeries souterraines en bon état existent encore sur cette partie.

L'ensemble des conduites, mesurées en 1734 par Breffort, arpenteur ordinaire des Eaux et Forêts, représente du bouillon de Retz jusqu'au regard des Centimes : 15 arpents, 92 verges et six dixièmes de verge à la mesure du Roi (1) soit en mètres : 11 227 mètres, auxquels il faut ajouter la distance du regard des Centimes au Château, soit 1.700 mètres et environ 1 000 mètres pour tenir compte de drainages et perrés non estimés dans l'arpentage de Breffort, soit une longueur totale de 13 927 mètres de conduites, drainages, aqueducs et perrés tout au long desquels sont répartis plus de 150 regards à tampons (dits aussi margelles ou pots) et onze regards à porte.

On peut ramener à trois les éléments principaux des différentes parties constituant l'ouvrage, ce sont :

1° *Les conduites* reliant les regards entre eux et assurant l'écoulement de l'eau par gravité. Elles sont en poterie de terre de 8 à 10 cm de diamètre, long. 0,40 m. Les joints, à emboîtement, sont bourrés de mortier de chaux. Ces mêmes poteries étaient utilisées pour les drainages, dans ce cas les joints étaient laissés vides.

(1) La mesure du Roi était : 12 pouces au pied, 22 pieds à la verge et 10 verges pour un arpent (extrait des procès-verbaux d'arpentage de Breffort).

2° *Les aqueducs ou voûtes.* Ce sont de véritables souterrains construits en pierres sèches, de 2 mètres de hauteur environ et d'une largeur de 0,60 m à 0,70 m. L'un d'entre eux a plus de 400 mètres de longueur et est construit à près de 5 mètres au-dessous du niveau du sol. Parfaitement exécutés ces ouvrages sont en bon état de conservation et il serait souhaitable que quelques mesures soient prises pour les protéger.

Il existe également des aqueducs de moindre importance : hauteur 0,50 m à 0,75 m, largeur 0,40 m à 0,50. Ce genre d'ouvrage se trouve uniquement du côté du regard St-Hubert.

3° *Regards à porte.* Ce sont des constructions en maçonnerie avec une façade en pierre de taille, de 3 mètres sur 3 en général. La façade comporte une porte fermant à clef. A l'intérieur, une fosse de décantation reçoit les drains ou les rigoles des aqueducs.

Ces regards étaient au nombre de onze, plusieurs ont disparu sans laisser de traces, il en subsiste huit. Des listes de noms attribués à ces regards ont été publiées mais sur les documents que nous avons consultés, ces noms ne figurent pas, trois regards seulement sont désignés, ce sont les regards des Vieilles Voûtes, de St-Hubert et des Centimes.

Comme vous avez pu vous en rendre compte par la description ci-dessus, l'eau recueillie n'était jamais à l'air libre et par conséquent ne risquait pas d'être polluée, d'autant moins que les tampons des « pots » étaient assujettis par une barre de fer interdisant de les soulever à quiconque n'était pas muni de l'outillage nécessaire.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'étang de Malva, bien que situé entre les branches maitresses des conduits, ne fait pas partie de la distribution d'eau. C'est seulement en 1928 qu'une dérivation clandestine a été faite dans les conditions suivantes rapportées par Monsieur Comte, inspecteur des Eaux et Forêts de l'époque :

« En été 1928, été sans pluie, l'étang de Malva alimenté seulement par l'eau de pluie, aurait été complètement à sec sans l'initiative du brigadier Maire d'Haramont, qui, de nuit fit une dérivation.

« Cela suscita la mauvaise humeur du puisatier municipal Degaine qui, par mesure de représailles, priva d'eau, pendant 15 jours le hameau de la Faisanderie » (Villers-Cotterêts, le 12 octobre 1928).

Il faut préciser qu'à l'époque le hameau de la Faisanderie restait pratiquement le seul utilisateur de l'eau de la Forêt.

Dans son histoire de Villers-Cotterêts, Michaux dit que c'est à François 1^{er} que l'on doit les grands aqueducs. C'est très probable car en 1515 le Roi fait entreprendre de grands travaux d'embellissement et d'agrandissement du Château, désirant y faire de fréquents séjours. Il s'est certainement préoccupé d'assurer une quantité d'eau suffisante à la suite nombreuse

qui l'accompagnait dans ses déplacements. Il a fait reconstruire le regard St-Hubert, qui porte deux salamandres sculptées sur sa façade, remanier et étendre le réseau de drainage et c'est vraisemblablement sur ses directives que le réseau a atteint son développement maximum.

Quelle était la quantité d'eau débitée ? Elle était importante car elle a suffi, par la suite, aux besoins de la Ville jusqu'en 1880. A notre avis, le débit d'hiver pouvait atteindre 250 mètres-cubes par 24 heures et le débit d'été 120 à 150, à moins de sécheresse exceptionnelle. Une convention passée en 1878 entre la Ville et les Eaux et Forêts fournit une justification de l'estimation ci-dessus. Cette convention prévoyait en effet que la Ville fournirait en tout temps à la Faisanderie une quantité de 12 mètres-cubes d'eau par 24 heures... Compte tenu de l'importance de la population, cela ne devait pas représenter plus du 1/10 du volume disponible en été.

C'est seulement en 1668 ou 1670 que Monsieur, frère du roi Louis XIV, donne à la Ville une part de l'eau réservée jusque-là au château. Une fontaine fut immédiatement installée sur la place à la grande joie des habitants. Quelques-uns d'entre eux déchantèrent l'hiver suivant car avec ses conduites en poterie la distribution se faisait à écoulement libre. La fontaine de la place n'échappa pas à la règle. A défaut d'égouts, l'eau s'écoulait dans les caniveaux de la rue Démoustier actuelle. L'hiver, cette eau gelait, transformait la rue en une vaste patinoire s'étendant d'un trottoir à l'autre et envahissait même les trottoirs. Cette situation durait encore en 1833 et les habitants en firent un argument pour réclamer l'installation d'une fontaine. (Fontaine de la Coquille, par M. E. Toupet).

Avec ses tuyaux en poterie et ses joints d'une étanchéité précaire l'installation avait un ennemi terrible : les queues de renard. Ne croyez pas à une manifestation malicieuse de Maître Goupil, les queues de renard dont il s'agit étaient d'origine végétale. Des racines d'arbres parvenaient à s'infiltrer dans les conduites et y développaient des radicelles qui se gonflant d'eau bouchaient les conduits. Pour remédier à cet inconvénient, il fallait souvent casser les tuyaux et les remplacer, ce qui était coûteux.

Une solution simple apparaît rapidement pour résoudre ce problème : supprimer les arbres dans le voisinage immédiat des conduites.

En 1706, une première étude est faite dans ce sens par Breffort arpenteur particulier aux maîtrises des Forêts du Valois et demeurant à Neuilly-St-Front. En sommeil pendant longtemps, l'étude est reprise par Adrien Breffort (fils du précédent) en 1732. Le 7 Juillet, il déposait un procès-verbal d'arpentage :

« Des routes à établir le long des conduites des sources

pour la fontaine de Villers-Cotterêts, sur une largeur de 22 pieds, soit 11 pieds de chaque côté du tuyeau ». (Arch. Insp. E et F).

Par arrêtés du Conseil d'État du Roi des 20 Juillet et 6 Août 1733, le Duc d'Orléans (propriétaire de la Forêt) obtenait l'autorisation d'établir la route arpentée par Breffort en 1732, c'est-à-dire arracher les arbres et défricher sur une largeur de 22 pieds (7,05 m) au-dessus des conduites et aqueducs existant en forêt. La route des Pots ou Laie des Pots était créée. Ce travail est encore parfaitement visible, notamment autour du regard St-Hubert.

Le 2 Août 1734 monsieur de Capendu, seigneur comte de Boursonne, maître particulier des Eaux et Forêts du duché de Valois rendait compte qu'il avait procédé à la délimitation de la route des Pots, indiquait le nombre et la nature des arbres à abattre et signalait qu'il avait donné des instructions pour que la délimitation soit claire et précise, pour éviter toute erreur des adjudicataires éventuels. L'arrêt du Conseil du Roi prévoyait en effet que les arbres seraient vendus et le produit de la vente consacré à la réparation des conduites.

Il a fallu attendre 1752 pour que ces travaux soient exécutés. En 1782, d'importants travaux sont également exécutés.

Le temps passe et voici 1793, la Révolution. Le Château et la Forêt deviennent biens nationaux sous le nom de « Villers-Cotterets ».

En l'an V, l'Administration Départementale décide de vendre « Villers-Cotterets ». Le sieur Choisy est désigné pour faire le partage tant du château que de la forêt.

Les Cotteréziens de l'époque ne s'inquiètent pas de ces décisions puis brusquement se rendent compte que la vente de la forêt risque de les priver de leur adduction d'eau.

Alors c'est l'affolement, pétitions, demandes, démarches, etc... aboutissent à la promulgation d'une loi d'exception, la loi du 28 Pluviôse An VII qui ordonne la distraction au profit de la commune de Villers-Cotterêts d'une portion du Domaine National qui consiste en une portion de bâtiment comprenant une cour et un réservoir et une autre cour avec un abreuvoir (le logement du fontainier et l'emplacement du Marché couvert). Cet abandon est fait pour l'usage des habitants et des voyageurs. La loi met à la charge de la commune les travaux d'entretien des bâtiments, ainsi que ceux à faire aux conduites, voûtes et aqueducs, ces derniers travaux seront exécutés sous la direction du Service Forestier. La loi est muette sur l'entretien et l'essartage de la laie des Pots... Cette lacune vaudra beaucoup d'ennuis aux Municipalités et pendant de longues années.

En 1806, le Département de la Seine prend possession du château pour y établir un dépôt de mendicité. Des difficultés surgissent, au sujet de l'eau, entre la Ville et le Département

de la Seine, mais en 1814 le Duc d'Orléans rentre en possession de ses biens et tout rentre dans l'ordre jusqu'en 1830, date d'avènement du Duc d'Orléans à la couronne et du retour de ses biens à l'État.

Les mêmes difficultés que précédemment surgissent entre la Ville et le Département de la Seine et s'aggravent à un point tel que la Ville se voit dans l'obligation d'intenter un procès à l'État, en 1836.

Par jugement du 3 Août 1837, confirmé par la Cour d'Amiens le 27 Avril 1839, la Ville est reconnue propriétaire des bâtiments et cours cédés par la loi du 28 Pluviôse an VII et le Préfet de l'Aisne est condamné à restituer les bâtiments et cours. Le jugement reconnaît toutefois le droit à l'État de prendre de l'eau pour les besoins de la Maison de Mendicité.

Des nouvelles révolutionnaires se chuchotent et prennent rapidement corps, la machine à vapeur a fait son apparition pratique, l'on parle d'une ligne de chemin de fer de Paris à Soissons, passant à Villers-Cotterêts. C'est un bouleversement considérable pour Villers-Cotterêts qui ne dispose d'aucune force motrice et qui pourtant en aurait bien besoin pour les ateliers de travail du bois.

Tout le monde s'agite. La Ville cherche à augmenter ses ressources en eau et adresse à l'Inspection des Eaux et Forêts demande sur demande, notamment en 1858 et 1859. Bien qu'acceptées par le Ministre, ces demandes restent sans suite. La question est reprise en 1866, la pétition concerne la création de 300 mètres de perrés nouveaux, l'autorisation de procéder à des réparations sur les conduites et de défricher et essarter la laie des Pots, travail qui semble avoir été fort négligé. Ce dernier point est contesté par les Eaux et Forêts qui veulent bien accorder les deux premiers paragraphes de la demande sous la réserve expresse que la Ville consacrerait par une délibération du Conseil municipal son renoncement à la laie des Pots et déclarant que la commune n'a aucun titre justifiant sa demande d'essartage. La Ville refuse. L'Inspection des Eaux et Forêts transmet le projet qui est examiné par le Conseil d'Administration des Eaux et Forêts dans sa séance du 14 Mai 1867. A titre transactionnel, les Eaux et Forêts proposent de rétablir la laie des Pots sur une largeur de 3 mètres au dessus des conduites et 2 mètres au-dessus des perrés. La Ville refuse et maintient ses prétentions antérieures, arguant que la largeur de 7 mètres est insuffisante et que les queues de renards bouchent toujours les conduites ; l'eau manque en ville. Pour essayer de sortir de cette situation, les Eaux et Forêts délèguent le Sous-Inspecteur de Villers-Cotterêts au Maire avec mission de rechercher une solution amiable ; l'entrevue a lieu le 18 Mars 1868.

Il y a du nouveau dans la région, un puits tubé a été foré à Crépy-en-Valois, il est équipé d'une pompe à vapeur qui doit donner 300 mètres-cubes en 10 heures. Le Sous-Inspecteur

apprend du Maire qu'un projet semblable est à l'étude pour Villers, qu'une commission municipale a été nommée et qu'elle doit déposer un rapport. Rien ne peut être fait avant le dépôt de ce rapport.

La Commission municipale rejette le projet pour les raisons suivantes :

« Le forage d'un puits est une ultime ressource utilisable quand toutes les ressources de la région ont été prospectées sans résultat !

« L'eau des puits n'est pas bonne, elle contient des sels dissous en grande quantité et de ce fait dissout mal le savon et cuit mal les légumes.

« Les puits s'ensablent et il faut les recreuser, ce qui est coûteux ».

Toutes ces observations sont solidement justifiées par des exemples régionaux, en particulier il est signalé que le puits de Crépy s'est ensablé très vite.

En conclusion, la commission demande qu'une étude générale soit confiée à des ingénieurs spécialisés avec mission de rechercher toutes les ressources en eau de la région (fontaine St Martin, Source de Fleury entre autres),

d'envisager la création de stations de pompage ou l'emploi de béliers mais sans toutefois abandonner la laie des Pots qui fournit une eau de bonne qualité, sans frais de pompage.

Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation des Eaux et Forêts pour donner suite aux suggestions de la Commission, mais le différend séparant la Ville de cette Administration n'est toujours pas réglé. Une délégation de Conseillers Municipaux se rend à la Direction Générale des Forêts où elle est reçue par le Conseiller d'État Faré, directeur des Forêts à qui elle expose les projets à réaliser et sollicite son accord.

Les autorisations sont accordées le 30 Juillet 1870, à la veille de la guerre.

Les études ne sont reprises qu'en 1874 sur des bases très différentes car entre temps la Ville s'est rendue acquéreur des sources de la Dhuy à Haramont, grâce au don généreux de la comtesse Pelet de la Lozère. (50 000 fr de l'époque, ref. M. Toupet). Le nouveau projet envisage la construction d'une station de pompage à vapeur à Haramont et d'un réservoir au Carrefour du Pavé d'Haramont sur la route de Villers à Haramont, il envisage l'utilisation de l'eau de la Dhuy concurremment avec celle de la laie des Pots qui pour les besoins de la cause est complètement modifiée, un tiers de sa longueur étant abandonné. Son intégralité est sauvée par une cause aussi surprenante qu'inattendue : l'eau qu'elle produit est trop pure et ronge les tuyaux de fonte.

Ne croyez pas à une plaisanterie, jugez-en plutôt par les termes de la délibération du Conseil municipal de Villers-Cotterêts du 19 Octobre 1879 :

« ...malheureusement, tout récemment, la Municipalité faisait démonter dans la rue Démoustier un tuyau de fonte posé en 1868, il était complètement obstrué par l'oxydation ce qui est dû à la pureté de l'eau qui ne pèse que sept degrés à l'hydromètre (sic) ».

Une autre vérification sur des tuyaux de fonte posés en forêt en 1875 donna les mêmes résultats. Dans ces conditions, le Conseil décida de ne plus mélanger les eaux. La laie des Pots serait remise en état complètement, d'autant plus facilement que le différend avec les Eaux et Forêts au sujet du droit d'essartage était solutionné en faveur de la Ville par un rapport du Garde Général Reuss du 27 Juin 1879. La station de pompage d'Haramont, la conduite de refoulement, le réservoir et le réseau de distribution urbain étaient construits d'autre part, utilisant l'eau de la Dhuy.

Deux conventions passées entre le Maire et le Préfet de l'Aisne les 18 Avril 1880 et 25 Août 1882 sanctionnent l'ensemble des autorisations nécessaires. L'une de ces conventions accorde gratuitement aux Eaux et Forêts, pour la Faisanderie, une quantité de 12 mètres-cubes par 24 heures d'eau de la forêt.

Remise en état en 1894, la laie des Pots retrouvera toute son importance en 1918. La station de pompage mal entretenue est en panne, la ville est « pleine » de soldats, un hôpital très important est installé au château François 1^{er} et l'eau fait défaut.

Le docteur Mouffler, maire, fait appel à l'Armée pour la réparation des conduites de la forêt. Un bataillon entier du Génie lui est envoyé qui en quelques jours réussit à remettre tout en ordre, mais quitte les lieux sans reboucher les fouilles exécutées pour déboucher les tuyaux, elles existent encore un peu partout le long des conduites.

Régulièrement entretenue, la laie des Pots supplée aux défaillances fréquentes de la station de pompage. En 1927 la station est électrifiée et dotée d'un matériel moderne, l'eau abonde. Seule la Faisanderie est encore tributaire de l'eau de la forêt. L'entretien est maintenant négligé et la fourniture irrégulière oblige l'Inspecteur à de fréquentes réclamations. En 1937 la Faisanderie est raccordée au réseau de la Ville, l'eau des Pots n'a plus qu'un seul utilisateur, la maison forestière de « Parade », à Haramont.

Avant de terminer, quelques mots sur la qualité de l'eau si prisée pour sa pureté par les édiles cottenziens et défendue par eux avec acharnement, témoin cet extrait d'un article paru dans l'Argus Soissonnais du 7 Juillet 1870 :

« L'Eau de la Forêt est très douce contrairement à l'eau des puits, elle fait bien mousser le savon et cuit bien les légumes ce qui permet aux ménagères de faire des économies de charbon et de savon... ».

Ces conseillers oubliaient que ce ne sont pas les seules qualités que doit avoir l'eau livrée à la consommation. Provenant de ruissellement, l'eau de la Forêt est facilement polluée, sans parler de microbes, les conduites transformées en un métro inattendu, amenaient parfois de charmantes et minuscules grenouilles dans le réservoir du logement du fontainier.

Les promeneurs de plus en plus nombreux augmentaient les risques de pollution, la surveillance des installations, très relâchée, n'avait plus d'efficacité, les tampons des regards étaient arrachés et l'on faisait la lessive dans les regards à porte, l'eau devenait inutilisable et n'avait plus d'utilisateurs.

La Laie des Pots va disparaître après avoir alimenté la Ville de Villers-Cotterêts pendant plus de six siècles.

DESCLEVE

Villers-Cotterêts (Décembre 1961)

LISTE DES POINTS DESSERVIS PAR LA LAIE DES POTS

	DEPUIS	JUSQUE
Le Château	origine	
La Faisanderie et poste de la Pépinière	origine	1937
Poste du Moulinet	1895	1940
Poste de l'Orangerie	1895	1950
Poste des Grandes Allées	1895	1950
Poste de St Rémy	1929	1954
Poste Parade à Haramont	1772	1960

Fontaines.

Grand'Place	1668	vers 1929
La Diane	1826	»
La Coquille	1833	»
La Madelon	1835	»

Étaient également alimentés : le Collège des garçons, 35, rue de Soissons et la maison de madame Hostaing, en compensation d'une servitude de passage de la conduite alimentant la Diane, enfin le lavoir, en bas de la rue Démoustier.

Le poste de la Croix-Morel est maintenant alimenté par une pompe électrique refoulant l'eau d'un tronçon de la Laie des Pots (mise en service en 1963).